



DÉPARTEMENT D'EURE ET LOIR

Arrondissement de Nogent le Rotrou

**AUTORISATION DE STATIONNEMENT  
D'UN TAXI**



Nous, Eric GERARD, Maire de La Loupe,

Vu le Code Pénal ;

Vu le Code des Transports, notamment ses articles L 3120-1- à L 3120-5, L 3121-1 à L 3121-12, L 3124-1 et L 3124-5, L 3124-12 et L 3124-13, R 3120-1 à R3120-11, R 3121-1 à R 3121-23, R 3124-1 à R 3124-3;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L 2213-33 et L 5211-9-2 ;

Vu le Code de la Route ;

Vu la loi n° 2014-1104 du 1<sup>er</sup> octobre 2014 relative aux taxis et voitures de transport avec chauffeur ;

Vu le décret n° 2014-1725 du 30 décembre 2014 relatif au transport public particulier de personnes ;

VU l'arrêté préfectoral relatif à la réglementation de l'exploitation des taxis dans le département d'EURE ET LOIR ;

VU l'arrêté municipal n°238/2022 du 21/11/2022 autorisant Monsieur GRONDIN Jean-Marie à exploiter un taxi sur la commune ;

VU la demande présentée par Monsieur GRONDIN Jean-Marie en vue du remplacement du véhicule immatriculé EX-125-DV.

**ARRETONS**

ARRETÉ N°90/2023

**ARTICLE 1** : *L'article 1 de l'arrêté municipal susvisé est modifié comme suit :*

« Monsieur **GRONDIN Jean-Marie**, domicilié au n°40 rue Jules Ferry à Fontaine la Guyon, est autorisé à exercer la profession de chauffeur de Taxi sur le territoire de la commune de La Loupe avec le véhicule de marque **PEUGEOT**, type **3008**, immatriculé **GH-355-VK**.  
à compter du 4 mai 2023. »

**ARTICLE 2** : Le reste de l'arrêté municipal susvisé est sans changement.

**ARTICLE 4** : Les services communaux, la gendarmerie et l'intéressé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché en Mairie.

**FAIT à LA LOUPE, le 4 mai 2023**

**Certifié exécutoire par le Maire**



**LE MAIRE**



**Eric GERARD**

Mairie - Place de l'Hôtel de Ville – 28240 LA LOUPE – Site : [www.ville-la-loupe.com](http://www.ville-la-loupe.com)

Tél. : 02.37.81.10.20

Fax : 02.37.81.26.56

Mél : [mairie@ville-la-loupe.com](mailto:mairie@ville-la-loupe.com)

Ouverture au public du lundi au vendredi de 9h00 à 12h15 et de 15h00 à 17h15